

Les acteurs communautaires et le développement urbain durable : discours et pratiques.

11^e Colloque de la Relève VRM

Cournoyer-Gendron, Maude

Maîtrise

Études urbaines

Institut National de la Recherche Scientifique – Centre Urbanisation Culture

Société

Sandra Breux

cournoyerm@ucs.inrs.ca

Mise en contexte

Au courant des années 1970 et 1980 survient une prise de conscience généralisée entourant les limites du développement industriel traditionnel (Meadows, Randers et Meadows 1972; Bruntland 1987). C'est dans ce contexte qu'apparaissent les notions de développement durable et de développement local, deux propositions alternatives aux modes de développement d'alors. Les deux termes se sont banalisés depuis ces années et sont maintenant employés par un grand nombre d'acteurs, des milieux politiques, économiques, professionnels ou académiques. Cet emploi maintenant fréquent et cette banalisation ne sont pas sans conséquence. Une appropriation par de multiples acteurs présentant des idéologies fort différentes a en effet entraîné une polysémie qui plane toujours sur le terme de développement durable que sur celui de développement local (Audet, Vaillancourt et Gendron 2011; Godard 2005; Hautekeur 2005; Latouche 2003; J.-P. Lévy 2010; Polèse 1996). En plus de cette multiplicité d'interprétation, la littérature scientifique souligne le problème de la mise en pratique générale du développement durable, dont sa mise en œuvre en milieu urbain (Chaboud, Froger et Méral 2009; Bernié-Boissard et Chevalier 2011; Guay et al. 2004; Hamman 2012; Mancebo 2008). Du côté de la littérature scientifique portant sur le développement local et communautaire, un nombre important de limites sont soulignées – sur l'ambiguïté de la position des acteurs, sur leur dépendance face à l'État et sur la perte de légitimité des acteurs locaux qui peut survenir dans un processus de métropolisation (Fontan et al. 2006; Fontan, Hamel et Morin 2012; Lebel 2010; Tardif 2007).

L'évolution comparable de ces deux termes est d'autant plus intéressante qu'ils sont souvent mis en lien, et ce, de façon récurrente dans le débat public contemporain. Au regard des limites exposées sur les significations diverses de ses termes et des difficultés liées à leur mise en œuvre, il est pertinent de se demander de quelle façon les acteurs du développement local mettent en pratique le développement durable en milieu urbain.

Dans le cadre de cette recherche, nous cherchons à documenter les façons dont les acteurs communautaires contribuent à la mise en œuvre du développement durable à l'échelle d'un quartier. Pour comprendre l'apport de ces acteurs au développement urbain durable, nous étudierons les définitions et les interprétations associées au terme, ainsi que les pratiques mises en place par ces acteurs. L'hypothèse avancée est que, par leurs discours et leurs pratiques, les acteurs communautaires contribuent à un recadrage de la notion de développement durable vers une interprétation où la dimension sociale prend une plus grande importance, pouvant ainsi servir de contrepoids à une vision néolibérale du terme, où les problèmes environnementaux et sociaux sont perçus comme des externalités du développement.

Méthodologie

La mise en œuvre fait référence à la réalisation du développement durable, à des changements qui ont pour fin le développement durable. Ce dernier est défini ici à partir du consensus existant autour du rapport Brundtland, c'est-à-dire la présence des trois principales dimensions que sont le social, l'économie, et l'environnement (Brundtland 1987). Nous ajoutons à cela trois autres dimensions qui sont généralement reconnues, celles de la culture, de la démocratie et de l'éducation (on peut penser à la mouvance de l'éducation relative à l'environnement, l'apparition des Agendas 21 de la culture, ou de la participation citoyenne qui est souvent apposée comme une condition au développement durable) (Gouvernement du Québec 2010; Bouthaud 2005). Ce sont donc six aspects du développement durable qui nous permettront d'analyser le discours et les pratiques des acteurs rencontrés. La définition d'un organisme communautaire qui a été retenue est large, et est basée sur les critères du

gouvernement du Québec (2001) : 1) être à but non lucratif, 2) avoir une vie associative et démocratique, 3) être enracinées dans une communauté, 4) être libres de déterminer leurs missions, pratiques et orientations.

Le quartier choisi dans le cadre de cette recherche est le quartier de Rosemont, situé dans l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie, localisé près de la rue Masson et du Technopôle Angus. Il présente un milieu communautaire dynamique, ainsi qu'un conseil d'arrondissement proactif sur les questions d'environnement et de développement durable. C'est pour ces raisons qu'il semblait tout indiqué pour la recherche. La démarche suivie est qualitative. La recherche se base sur une observation documentaire dont le corpus est constitué de rapports d'activités entre 2005 et 2013, et sur des entretiens semi-dirigés menés avec des employé-e-s ou administrateur-trice-s de différentes organisations du milieu communautaire de Rosemont. Le recrutement des participants s'est fait à partir des organisations membres de la Corporation de développement communautaire de Rosemont – un organisme qui vise la concertation entre les acteurs du milieu — en respectant une diversité de champs d'action et d'approches afin d'être représentatif du milieu communautaire du quartier. La communication se concentre principalement sur la première de trois sections d'analyse du projet de recherche, présentant ainsi l'utilisation et les définitions associées au développement urbain durable.

Une utilisation inégale du terme

L'analyse révèle d'abord que le terme de développement durable n'est pas utilisé de façon égale par tous les interlocuteurs, et qu'il ne prend pas la même importance dans la mission et les activités de l'une ou l'autre des organisations. Au regard des documents officiels, il apparaît que seulement trois organisations positionnent le développement durable au centre de leur mission et de leurs activités. Cela ne signifie toutefois pas que le développement durable est totalement absent de leurs préoccupations, puisque les organisations mentionnent un souci de l'environnement qui s'ajoute à leur mission sociale. En effet, certains interlocuteurs situent le développement durable et l'environnement comme ayant une position centrale relativement à leur mission et à leurs

activités, tandis que d'autres l'abordent de façon plus périphérique (ne présentant que quelques activités ponctuelles). Cette préoccupation pour le développement durable s'est par ailleurs confirmée au cours des entretiens. La grande majorité des interlocuteurs ont mentionné s'en soucier. Cette préoccupation n'est toutefois pas toujours visible dans les rapports d'activités, et n'est pas toujours une orientation officielle de l'organisation. Il y a donc une utilisation à la fois officielle (dans les rapports d'activités, les sites web) et officieuse (lors des entretiens, utilisation entre employés). Même si le terme n'est pas présent de façon officielle, nombre d'acteurs ont affirmé s'en préoccuper et agir en ce sens (en recyclant, compostant, utilisant de la vaisselle durable, à travers les achats faits, en transmettant des valeurs, etc.).

Un discours axé sur les pratiques

L'étude des définitions énoncées par les acteurs du milieu communautaire de Rosemont laisse voir une vision plutôt pragmatique du développement durable. En effet, lorsqu'interrogés sur leur compréhension et leur définition du développement durable, les interlocuteurs déviaient rapidement sur ce qu'ils faisaient en lien avec le terme. Leur discours était ainsi orienté vers les pratiques, vers ce qui est fait concrètement en lien avec le développement durable. Cette vision pragmatique se traduit aussi dans les références faites à des outils normatifs de mise en œuvre, tels que la certification, un guide pour l'action, des critères établis pour mener à bien les projets.

Différents aspects du développement durable

Lorsqu'on s'attarde aux définitions présentées par les interlocuteurs, on note une tendance générale à nommer les trois pôles principaux de la définition du rapport Brundtland (sans toutefois mentionner le document). Cependant, d'autres dimensions sont mises aux côtés des trois autres, telles que la culture, l'énergie, ou la participation, mais de façon assez variable. La dimension environnementale est généralement nommée d'emblée, et est citée dans tous les cas. Il y a aussi une forte mention de la dimension sociale, notamment au travers des notions d'accessibilité, et de mixité sociale, qui sont présentées comme des critères pour le développement durable. Il est aussi question de

valeurs d'entraide et de solidarité à transmettre (soit aux membres, soit à la population en générale). Il est aussi question du lien social, ce qui comprend toutes les références au « tissu social », au fait que les gens se parlent, à la « socialisation », etc. Reliée à cette question du lien social, émerge une revendication pour des lieux de rencontre et d'échange (en citant comme exemple les ruelles vertes, des espaces verts ou des lieux de diffusion culturelle) qui permettraient de créer un tissu social, qui favoriseraient la rencontre entre voisins. Les interlocuteurs ont aussi fait référence au rôle qui reviendrait aux organisations communautaires dans la création de ce lien social, notamment par le biais des activités collectives offertes, en offrant des lieux de rencontre pour divers types de public, et par la relation qu'elles entretiennent avec les participants et les membres (par des appels téléphoniques ou des discussions notamment). La dimension économique est bien présente, mais souvent en référence à des modèles économiques alternatifs avec des termes comme « autre type d'économie » ou encore « un système économique parallèle ». L'économie sociale est centrale dans le discours des interlocuteurs lorsqu'ils font référence à cette dimension. Celle-ci est aussi l'objet d'un désaccord, puisque certains acteurs situent le milieu communautaire en marge de celle-ci, jugeant que la dimension économique ne sert qu'à mener à bien des projets à caractères social et environnemental.

Un développement durable à plus grande portée sociale?

À la lumière de ces résultats, on note que la vision mise de l'avant par les acteurs communautaires du quartier Rosemont positionne la dimension sociale comme une condition essentielle au développement urbain durable. Il y a une acceptation générale sur une définition axée sur la dimension environnementale, avec un argumentaire autour de ce qu'est aussi le développement durable. Il s'avère ainsi que le développement durable concerne également la mixité sociale, l'accessibilité universelle, la participation pour tous, ou encore des valeurs de solidarité et d'entraide. Les acteurs du milieu communautaire émettent aussi une mise en garde quant à la notion de ville durable qui pourrait

servir une gentrification du quartier, et contre un développement durable qui ne serait que des mesures d'apaisement de la circulation et un embellissement.

En insistant sur les dimensions sociales du développement durable, les acteurs communautaires affirment leur rôle dans sa mise en œuvre, et tentent de gagner en légitimité dans leurs actions. Ils agissent aussi comme protecteurs de cette vision du développement durable, dénonçant une conception de la ville durable qui exclurait certaines franges de la population.

Bibliographie

- Audet, René, Jean-Guy Vaillancourt et Corinne Gendron. 2011. « Une lecture de la politique québécoise de développement durable à la lumière de l'écologie politique de Michel Jurdant. » *Ecologie & politique* 41 (1): 99-110.
- Bernié-Boissard, Catherine et Dominique Chevalier. 2011. « Développement durable : discours consensuels et pratiques discordantes. Montpellier et Nîmes. » *Espaces et sociétés* 147 (4): 41-55.
- Bouthaud, Aurélien. 2005. Les Outils de Questionnement et d'Analyse des politiques et projets en matière de Développement Durable (OQADD) Bilan et analyse : quelques éléments de synthèse à l'attention des praticiens et des acteurs public. *Terr(e)itoire*, Perroix, France.
- Brundtland, Gro Harlem. 1987. *Notre Avenir à Tous, rapport de la commission mondiale sur l'Environnement et le Développement*. Paris: Les Editions du Fleuve.
- Chaboud, Christian, Géraldine Froger et Philippe Méral. 2009. « L'expérimentation du développement durable à Madagascar: réalités et difficultés. » *Mondes en développement* 148 (4): 47-66
- Fontan, Jean-Marc, Pierre Hamel, Richard Morin et Éric Shragge. 2006. « Le développement local dans un contexte métropolitain : la démocratie en quête d'un nouveau modèle? » *Politique et Société* 25 (i): 99-127.
- Fontan, Jean-Marc, Pierre Hamel et Richard Morin. 2012. *Villes et conflits. Action collective, justice sociale et enjeux environnementaux*. Québec: Presses de l'Université Laval.
- Gauthier, Benoît. 2004. « Guide pour la mise en œuvre du développement durable : perspectives théoriques. » In *Les enjeux et défis du développement durable Connaître, décider, agir*, sous la dir. de Louis

- Guay, Laval Doucet, Luc Bouthillier et Guy Debailleul, 103-134. Québec: Les presses de l'Université Laval.
- Godard, Olivier. 2005. « Le développement durable, une chimère, une mystification? » *La découverte | Mouvements* 4 (41): 14-23.
- Gouvernement du Québec. 2001. L'action communautaire : une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec. sous la dir. de Ministère de l'emploi et de la Solidarité sociale. Québec. <http://www.mess.gouv.qc.ca/sacais/action-communautaire/politique-reconnaissance-soutien.asp>.
- . 2010. Agenda 21c : Culture aujourd'hui demain, Agenda 21 de la culture du Québec. sous la dir. de ministère de la Culture et des Communications. Québec.
- Guay, Louis, Laval Doucet, Luc Bouthillier et Guy Debailleul. 2004. *Les enjeux et les défis du développement durable Connaître, décider, agir*. Québec: Les Presses de l'Université Laval.
- Hamman, Philippe. 2012. *Sociologie urbaine et développement durable*, 1ère. De Boeck.
- Hautekeur, Gerard. 2005. « Community Development in Europe. » *Community Development Journal* 40 (4): 385-398.
- Latouche, Serge. 2003. « L'imposture du développement durable ou les habits neufs du développement. » *Mondes en développement* 121 (1): 23-30.
- Lebel, Georges A. 2010. « La gestion du «communautaire» dans la nouvelle gouvernance néolibérale. » *Nouveaux Cahiers du socialisme* 3 (Printemps 2010): 118-131.
- Lévy, Jean-Pierre. 2010. « Ville et environnement : pour un changement de paradigme. » In *Écologies urbaines*, sous la dir. de Olivier Coutard et Jean-Pierre Lévy. Paris: Éditions Economica.
- Mancebo, François. 2008. *Développement durable*. Paris: Armand Colin.
- Manzi, Tony, Karen Lucas, Tony Lloyd-Jones et Judith Allen. 2010. *Social sustainability in urban areas: communities, connectivity and the urban fabric*. London: Earthscan/James & James.
- Meadows, Donella H., Jorgen Randers et Dennis L. Meadows. 1972. *The Limits to Growth*. New York: Universe Book.
- Pinson, Gilles, Vincent Béal et Mario Gauthier. 2011. « Le développement durable et les sciences sociales de l'urbain. » In *Le développement durable changera-t-il la ville? Le regard des sciences sociales*, sous la dir.

de Vincent Béal, Gilles Pinson et Mario Gauthier. Paris: Publications de l'Université de Saint-Étienne.

Polèse, Mario. 1996. « Le développement local, revu et corrigé : récit d'une douce illusion dangereuse. » In *Le Québec des régions : vers quel développement? Tendances et débats en développement régional*, sous la dir. de Serge Côté, Juan-Luis Klein et Marc-Urbain Proulx. Rimouski: UQAR.

Tardif, Carole. 2007. « Les Corporations de Développement Communautaire au Québec : Processus d'institutionnalisation et trajectoires socioterritoriales spécifiques. » *Études Urbaines*, Université du Québec à Montréal

Theys, Jacques. 2002. « L'approche territoriale du "développement durable", condition d'une prise en compte de sa dimension sociale. » *Développement durable et territoires* [En ligne].